GRILLE DE SELECTION GAL CŒUR D'HERAULT - PROGRAMME 2014-2020

DATE: INTITULE PROJET:

N° Principes	Principes	Critères	Eléments d'appréciation justifiant la note	note potentiell e	note	coef	Note pondérée	Réferentiels / définitions (* documents à consulter)
	CHES ACTIONS 1, 2 et 3 : (tout projet)							Pour obtenir une note favorable, un projet doit obtenir la note minimale (50%) sur les principes 0.a et 0.b, anisi que la note minimale (60%) sur la grille correspondant à la fiche action sollicitée.
	PRINCIPES					COEF		
0.a	Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie	Le projet ne répond à aucun des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		0	-		0	Les 21 enjeux du territoire sont listés dans la grille Atout/Faiblesses/Opportunités/Menaces (Synthèse diagnostic de territoire) de la Candidature Leader du Cœur d'Hérault*, page 19.
		Le projet répond à 1 enjeu identifié dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		5				
		Le projet répond à au moins 2 enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		10		10		
		Bonus multi-axe:						
		Le projet concerne des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire dans 2 axes de la candidature Leader		12				Réfère aux trois axes de la stratégie du GAL: Innovation, Transition, Valorisation
		Le projet concerne des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire dans 3 axes de la candidature Leader		15				
	TOTAL	Note minimum (50'	2/). 50				0	

Note minimum (50%): 50

PRINCIPES					COEF		
Contribution du projet au développement économique et social du territoire, à la création ou à la consolidation des emplois et/ou d'activités	Le projet ne contribue pas au développement économique et social du territoire, à la création et/ou à la consolidation d'emplois et/ou d'activités		0		10 0	Le projet est jugé dans sa totalité ((par ex. une etude appartient a un projet plus large).	
	Le projet contribue au développement économique et social du territoire, à la création et/ou à la consolidation d'emploiset/ou d'activités		5				
	Le projet a pour objet le développement économique et social du territoire, la création et/ou à la consolidation d'emploiset/ou d'activités		10				
TOTAL	-0				0		

Note minimum (50%): 50

	FICHE ACTION 1.1 INNOVATION - COLLECTIF							
		u, et les outils d'accompagnement à l'innovation sociale et économi	ique					
	PRINCIPES					COEF		
1.a	Contribution du projet à l'innovation territoriale; innovation identifiée (catégorisée et caractérisée) pour sa nature, son objet, ou son intensité selon la grille de Noov'LR*, <u>en</u> <u>coeur d'Hérault</u>	Le projet ne contribue pas à l'innovation territoriale		0				DEFINITON de l'innovation territoriale: "L'innovation territoriale peut se définir comme une réponse nouvelle (ou transférée dans un contexte nouveau) à une problématique et/ou à un besoin identifiés collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durabl Son caractère proprement « innovant » repose sur plusieurs éléments caractéristiques qui se
		Le projet contribue à l'innovation territoriale		10		10	0	combinent. Les deux premiers sont l'adaptation fine de la réponse à un contexte territorial donné et la mobilisation des ressources et atouts locaux. La construction d'un modèle économique durable lui est souvent intimement liée. La capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les citoyens dans une logique de coconstruction et de coproduction fait également figure de composante clé: l'innovation pour et par le territoire.". Extrait du rapport de Akim oural, avril 2015, "l'innovation au pouvoir". IDENTIFICATION de l'innovation selon Grille Noov'LR *
	Contribution du projet à la mise en réseau des acteurs, à la structuration des acteurs, à la mutualisation de moyens entre acteurs	Le projet ne contribue pas à la mise en réseau/structuration		0				
1.b		d'acteurs ou à la mutualisation de moyens Le projet contribue à la mise en réseau/structuration des acteurs ou à la mutualisation de moyens		5		3	0	
		Le projet contribue à la mise en réseau/structuration des acteurs et à la mutualisation de moyens		10				
1.c	Projet ayant une dimension collective ou structurante, projet à partenaires multiples et de qualité	Le projet n'intègre pas de dimension collective ou structurante, et ne mobilise aucun partenaire		0		3		
		Le projet intègre une dimension collective ou structurante, et mobilise un partenariat de qualité (les modalités de mise en œuvre du partenariat sont décrites dans une convention)		5			0	
		Le projet intègre une dimension collective ou structurante, et mobilise plusieurs partenariats de qualité (les modalités de mise en œuvre du partenariat sont décrites dans une convention)		10				
	Contribution du projet à la création et/ou au renforcement de moyens pour la Recherche et Développement	Le projet n'apporte pas de contribution à la création et/ou au renforcement de moyens pour la R&D (ex : projet expérimental ou pilote)		0				
1.d		Le projet contribue à la création et/ou au renforcement de moyens pour la R&D (ex : projet experimental ou pilote)		5		1	0	
		Le projet comporte un poste de dépense dédié à la R&D (ex : projet experimental ou pilote)		10				
	TOTAL		Note minimum (60%) :			17 102	0	
			TOTAL des coefficients appliqués TOTAL NOTE pondérée NOTE FINALE sur 10			37 0,0		
	Conclusion du Comité de programmation:							







